



AUCAME  
Caen Normandie

OBSERVATOIRE  
SYSTÈMES  
ALIMENTAIRES  
AUCAME

# Le système agricole du Projet alimentaire de Caen Normandie Métropole

Volet 1 :  
L'occupation agricole du sol  
et ses mutations

# Sommaire

Introduction	3
Un territoire historiquement agricole	4
Une agriculture départementale diversifiée, structurée par des petites régions agricoles	4
Caen Normandie Métropole : un paysage rural et une identité agricole	8
Des spécialisations agricoles infra-territoriales	8
Une agriculture aux évolutions majeures	15
Une tendance à la baisse de la surface des terres agricoles	15
Une part des grandes cultures en augmentation	16
Diminution des prairies et de l'élevage	17
Des micro-bassins légumiers historiques aujourd'hui marginaux	21
L'évolution du lin, symptôme d'une agriculture façonnée davantage par les flux économiques que par les consommations du territoire	22
Glossaire des termes clés	25

**Le présent document s'inscrit dans le projet Obs'Alim, dispositif « Partenariats Agricoles - Valorisation », financé par la Région Normandie et par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).**



Cofinancé par  
l'Union européenne

Photo couverture : AUCAME

**L**e territoire de Caen Normandie Métropole représente un espace qui jouit de productions agricoles et de paysages variés sur des terres de bonne qualité agronomique. Établie sur une terre alluviale et limoneuse profonde, l'agriculture caennaise est basée sur des systèmes de grandes cultures (blé, lin, oléo-protéagineux...), se démarquant ainsi du reste de la Basse-Normandie dominée par de la polyculture élevage et de l'élevage. Toutefois, une part de la surface agricole utilisée indique la coexistence de pratiques céréalière avec l'élevage, notamment vers les marais de la Dives, au nord-est, dans le pré-bocage au sud-ouest et en Suisse normande. De la Plaine céréalière de Caen aux prairies de la Suisse Normande, les six EPCI membres de Caen Nor-

mandie Métropole affichent des cultures et pratiques agricoles intégrées à deux grands ensembles agricoles. Si les grandes cultures dominent fortement les paysages caennais, elles restent dans un contexte de polyculture élevage à l'échelle de la région.

La présente note d'observation présente l'occupation agricole du sol de Caen Normandie Métropole à travers la répartition des différentes cultures sur le territoire et leurs mutations, dans l'objectif de donner à voir les dynamiques agricoles du territoire.

*Elle constitue la première d'une série de note d'observation issues de l'observatoire des systèmes agricoles et alimentaires dédiée aux systèmes agricoles de Caen Normandie Métropole.*

## Données et méthodologie

Les principales sources de données agricoles utilisées sont les suivantes :

- ▶ **Le mode d'occupation des sols (MOS)** permet de représenter, à un moment donné, la couverture physique du territoire et l'usage qui en est fait. La dernière version du MOS est établie à partir d'une campagne de photographie aérienne de 2023. Cette méthode d'observation permet de schématiser les proportions de l'occupation et de l'usage du sol.
- ▶ **Le registre parcellaire graphique (RPG)** permet d'identifier les parcelles agricoles sur la base des déclarations des exploitants agricoles à la Politique agricole commune (PAC) européenne. Ces données, annuelles, fournissent des informations détaillées sur les pratiques culturales des parcelles agricoles déclarées l'année N, dans leur situation connue et arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N + 1. Le millésime utilisé ici est celui de 2023 issu de la nouvelle PAC 2023-2027. Il présente une perte significative de surfaces agricoles spécifiquement sur l'année 2023 qui ne s'observe pas sur les millésimes précédents et qui ne peut simplement relever de la diminution des surfaces. Les chiffres de ce document issus du RPG ne représente pas une valeur absolue, puisque toutes les surfaces agricoles ne sont pas déclarées à la PAC. Toutefois, cette base de données permet d'indiquer de manière fiable la dynamique territoriale à l'œuvre.
- ▶ **Le recensement général agricole (RGA)** est une enquête décennale et obligatoire, auprès de tous les exploitants agricoles réalisée depuis 1970. Il a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Les données du RGA sont ramenées à la commune du siège d'exploitation et non à la réalité de la localisation des parcelles. Les millésimes utilisés ici sont ceux de 2010 et 2020.

# Un territoire historiquement agricole

## Une agriculture départementale diversifiée, structurée par des petites régions agricoles

Caen Normandie Métropole se situe au centre d'un département à l'agriculture diversifiée aux ensembles agricoles variés, du bocage à la plaine céréalière, intégrant l'élevage. Ce département schématiquement structuré autour de trois grandes zones agricoles, façonnant des paysages variés :

- ▶ **Les systèmes spécialisés en herbage** et fourrage sont dominants à l'est du territoire, dans le Pays d'Auge. Ils sont également présents dans le bocage, à l'ouest du département bien que moins majoritaires. Ces systèmes se tournent vers l'élevage.
- ▶ **Les systèmes dits mixtes**, associant des prairies à des cultures de céréales sont majoritaires dans le Bessin, le pays de Vire et la Suisse Normande. Ces systèmes combinent des pratiques d'élevage, de polyculture élevage et de grandes cultures.

▶ **Les systèmes spécialisés en grande culture, sont dominants** dans la plaine de Caen.

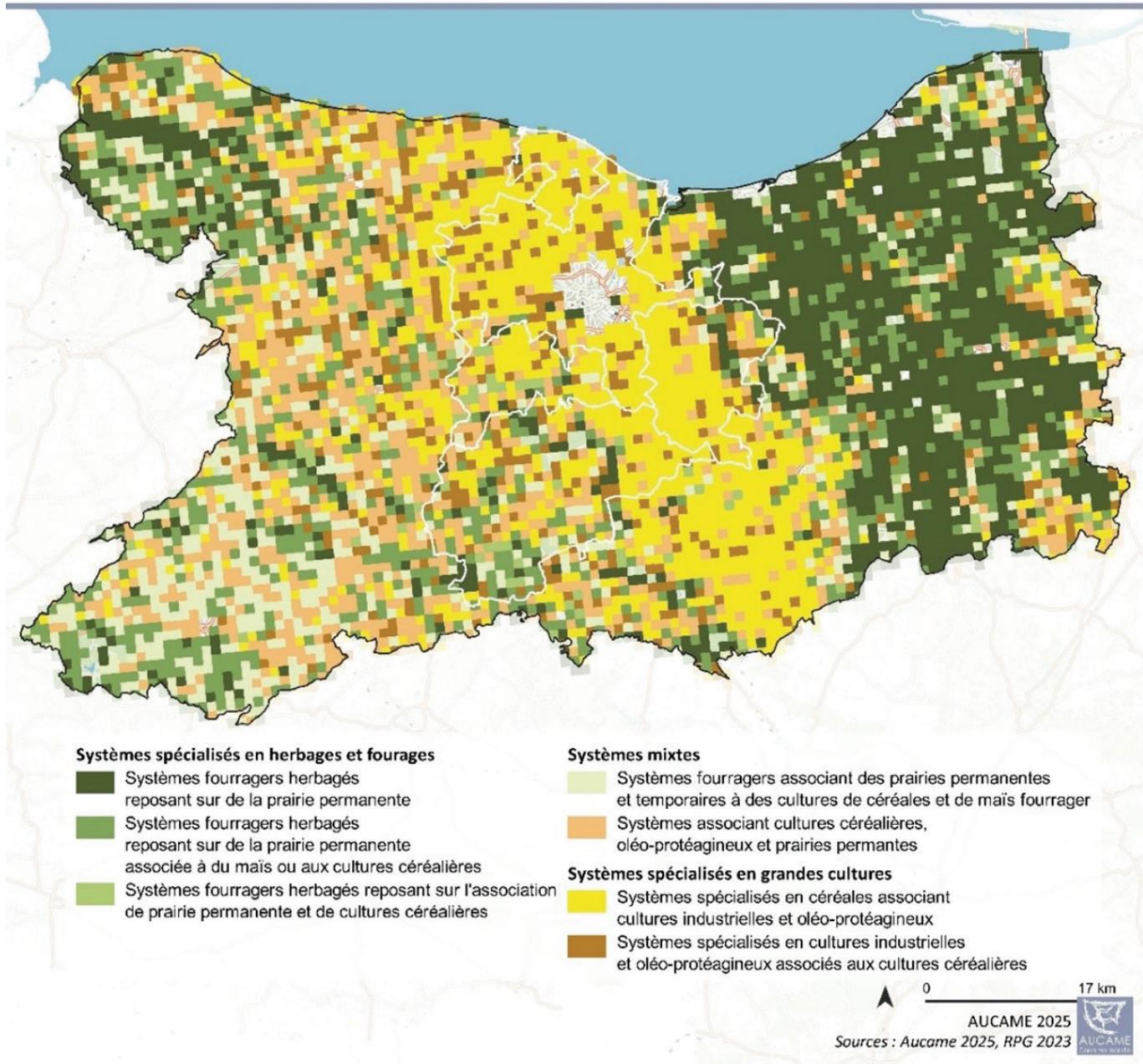
L'absence de systèmes maraîchers ou arboricoles, à l'échelle du carroyage choisi indique une présence marginale des cultures légumières et arboricoles dans le paysage agricole calvadosien.

La carte de l'occupation agricole du sol ici travaillée de façon à faire apparaître les systèmes culturaux du Calvados indépendamment des contours administratifs des communes ou des cantons fait apparaître les ensembles agricoles calvadosiens. Cette typologie est directement issue des conditions topo-climato-pédologiques, chaque type d'agriculture s'adaptant au plus près aux avantages naturels de son territoire.



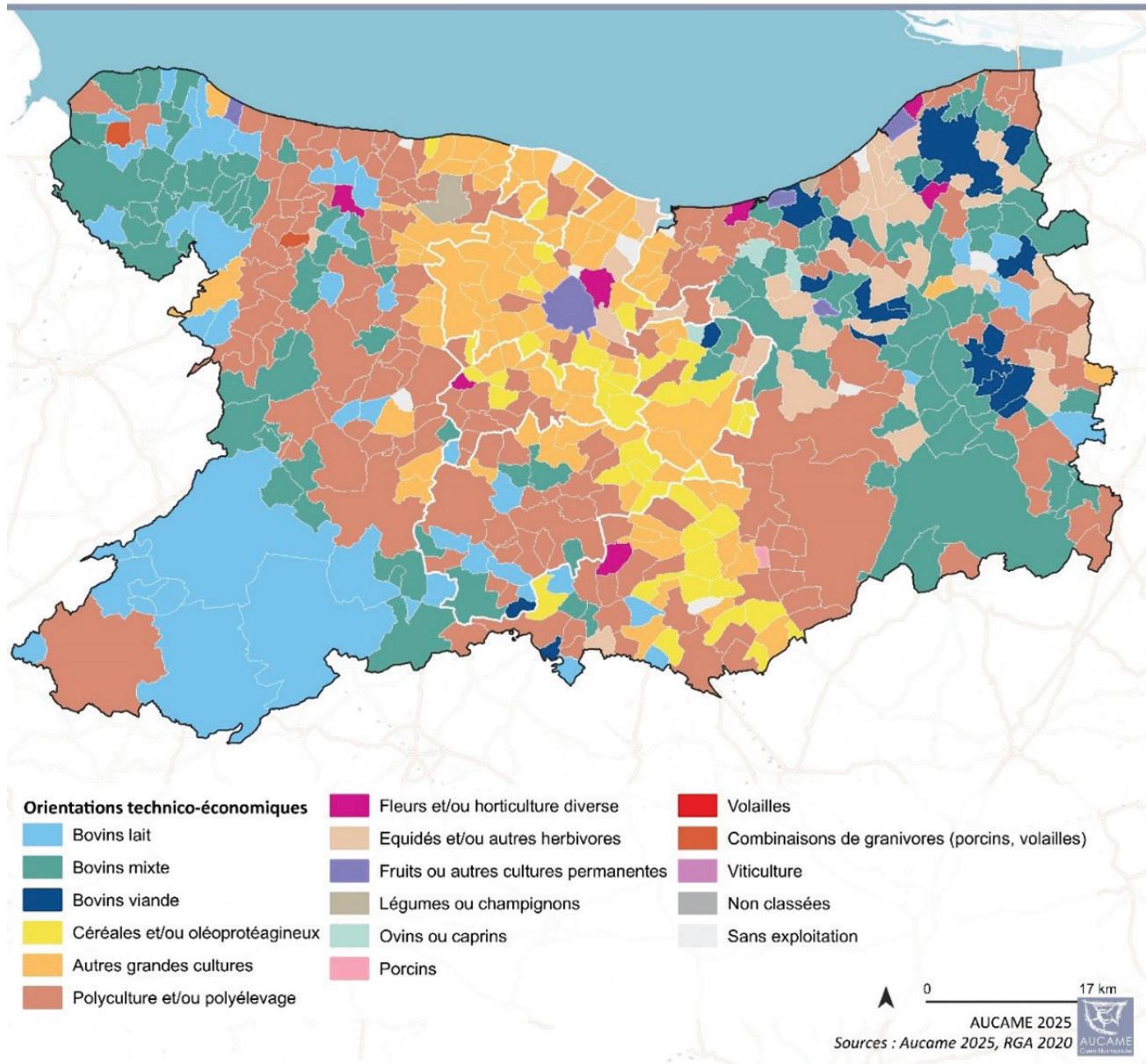
Photo : Barbery, Cingal-Suisse Normande - AUCAME

## Typologie des combinaisons d'utilisation agricole du Calvados en 2023

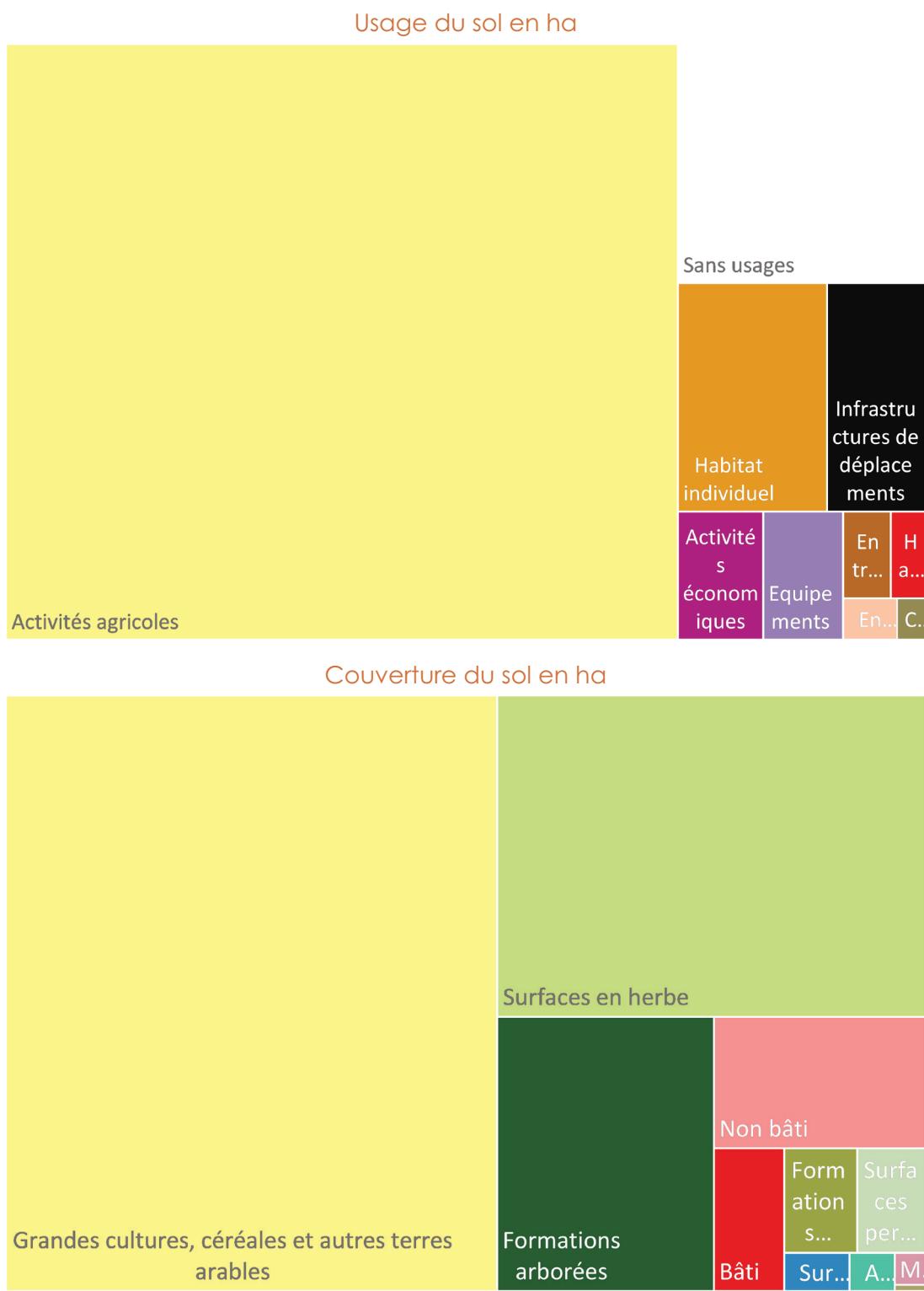


La carte s'appuie sur une **typologie de combinaisons culturales** sur la base d'un carroyage de 1 km par 1 km. La méthode de la classification ascendante hiérarchique (CAH) utilisée ici, a permis de faire apparaître les similarités des carreaux indépendamment des contours administratifs. Elle permet de dégager ainsi sept types de systèmes culturaux dans l'occupation agricole du sol, regroupés en trois grandes familles.

## Orientations technico-économiques par commune du Calvados en 2020



**Les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) permettent de classer les exploitations selon leur production principale à partir du poids économique des productions dans la production brute standard de l'exploitation (PBS), et ainsi d'analyser les spécialisations communales. Le dernier millésime en date de 2020, à l'échelle du Calvados, illustre le contexte agricole dans lequel s'inscrit le territoire.**



Source : MOS 2023 - Aucame

**Les activités agricoles au sens du MOS** font référence à tous les éléments permettant la production agricole (champs) mais aussi tous les autres espaces associés (pelouses, hangars, surfaces imperméables...).

## Caen Normandie Métropole : un paysage rural et une identité agricole

L'analyse de l'occupation du sol de Caen Normandie Métropole permet de mettre en regard la place de l'agriculture au sein du territoire, par rapport à ses autres activités. Malgré l'importance de l'agglomération caennaise et la réalité de la périurbanisation, le territoire de Caen Normandie Métropole présente un paysage très largement rural qui participe aussi à son identité et son attractivité. En effet, la part des terres dédiées à l'activité agricole représente 70 % de la surface du territoire.

En revanche, les espaces « naturels », qui n'ont pas d'usage spécifique au sens du MOS mais qui assurent une multiplicité de fonctions, sont relativement peu nombreux, et ne représentent que 10 % du territoire. Les forêts constituent la plus grande partie de ces espaces naturels, complétées par quelques surfaces en eau. Espaces agricoles et naturels représentent ainsi finalement 80 % du territoire de Caen Métropole. Les secteurs urbanisés (comprenant aussi les infrastructures de déplacements) représentent finalement moins de 20 % de la surface du territoire, le complément correspondant aux espaces en transition, pouvant être parfois urbains, agricoles ou naturels. En termes de couverture, les terres arables sont majoritaires (53 % du couvert), mais les surfaces en herbes, accueillant majoritairement des prairies permanentes et temporaires occupent également une place importante<sup>1</sup>.

## Des spécialisations agricoles infra-territoriales

Véritable patrimoine historique, les surfaces agricoles de Caen Métropole sont majeures dans l'occupation du sol. Ces surfaces aux cultures diversifiées, témoignent d'une spécialisation vers les grandes

cultures céréalier, façonnant le paysage de la plaine de Caen. L'agriculture de Caen Métropole s'organise historiquement autour de deux grands ensembles agricoles : les prairies dominantes au sud et la plaine céréalière de Caen, au nord.

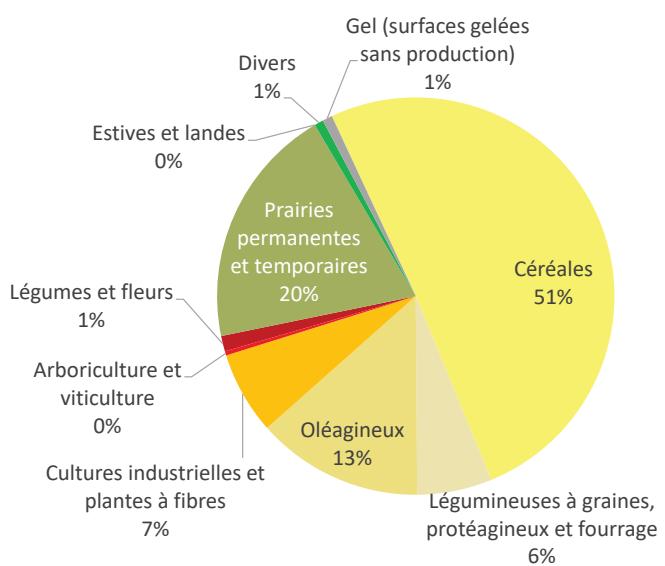
### La plaine de Caen : un système agricole spécialisé et dominant

La plaine de Caen est structurée par des grandes cultures, façonnant ainsi un paysage agricole ouvert. Les céréales y occupent une place prépondérante, auxquelles s'ajoutent les cultures d'oléo-protéagineux. Les grandes cultures céréalier, sont notamment dirigées vers le blé tendre, culture à destination de la fabrication de farine et d'aliments pour animaux. L'implantation du siège social de la coopérative Agrial témoigne de cette spécialisation agricole.

Les cultures industrielles (majoritairement lin, chanvre et betteraves) occupent une place non négligeable dans les surfaces agricoles (7 %), notamment à Caen la mer.

La combinaison des grandes cultures céréalier et industrielles est majoritaire sur l'agriculture de Caen Normandie Métropole, révélatrice d'un système fortement spécialisé.

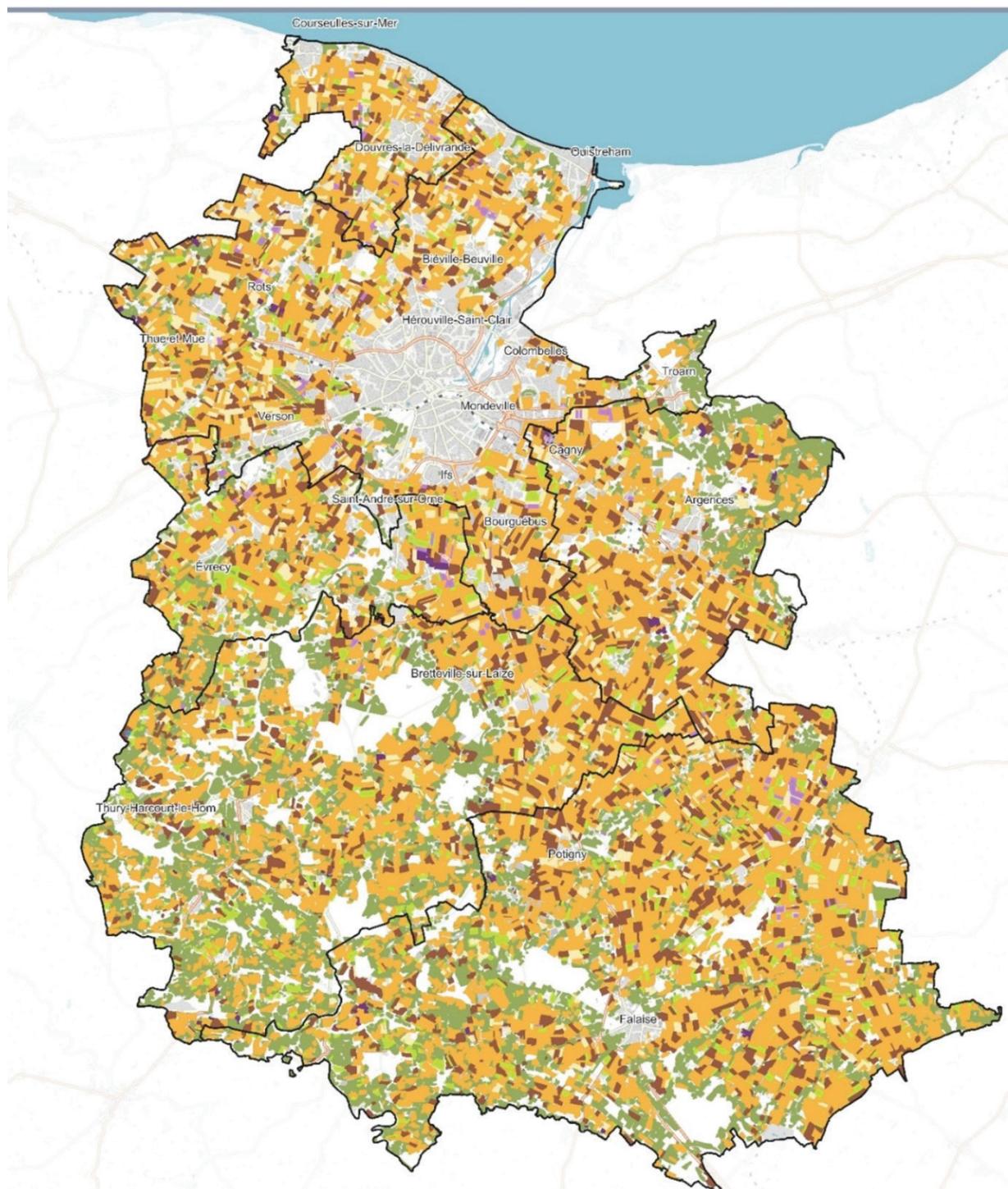
### Répartition des surfaces agricoles selon les productions



Source : RPG 2023 - Nomenclature Aucame

<sup>1</sup> Pour le détail des répartition couvertures et usage par EPCI : <https://www.aucame.fr/catalogue/flash-aucame-66.html?annee=2024>

## Cultures agricoles déclarées à la PAC de Caen Normandie Métropole en 2023



### Cultures agricoles déclarées à la PAC

- Arboriculture et viticulture
- Céréales
- Cultures industrielles et plantes à fibres
- Divers
- Estives et landes

■ Gel (surfaces gelées sans production)

■ Légumes et fleurs

■ Légumineuses à graines, protéagineux et fourrage

■ Oléagineux

■ Prairies permanentes et temporaires

AUCAME 2025

Sources : Aucame 2025, RPG2023



## Un paysage de prairies au sud du territoire

Les prairies permanentes et temporaires ainsi que les pâturages (estives et landes) représentent 20 % des surfaces agricoles déclarées. Elles se situent majoritairement sur le Cingal-Suisse Normande et le Pays de Falaise. On remarque également une concentration à l'est de Val ès dunes, marquant la transition entre la plaine céréalière caennaise et le paysage d'élevage du Pays d'Auge.

Toutefois, même sur le Cingal-Suisse Normande, EPCI le plus spécialisé vers les prairies et l'élevage, la part des prairies reste inférieure à celles des grandes cultures céréalières, ce qui témoigne d'un système agricole mixte, entre grandes cultures et prairies.



Photo : Bretteville/Laize, Cingal-Suisse Normande - AUCAME

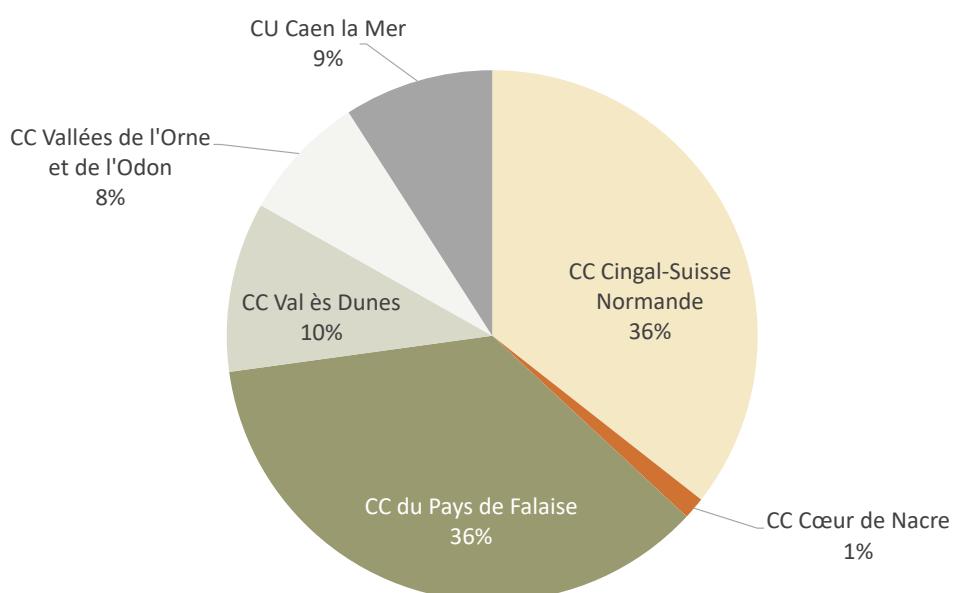
### Point méthodologique : les prairies

Les prairies sont des superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Ces prairies sont dites temporelles jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est à dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation), elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Source : Service agricole statistique (SAA). Ministère de l'agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

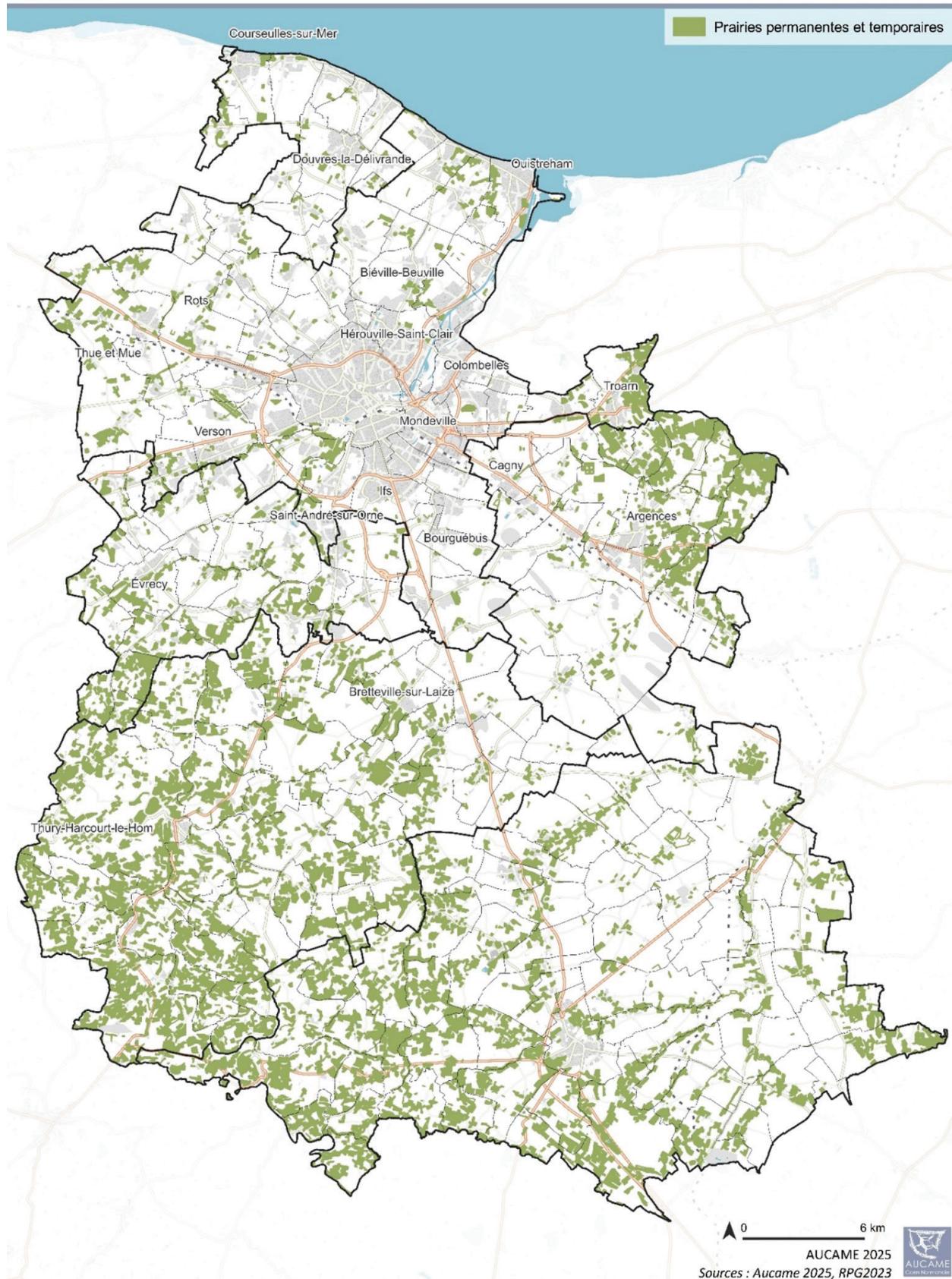
Disponible sur : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/D-Prairies%20temp-SAA/methodon/>.

### Répartition des prairies, estives et landes par EPCI en 2023



Source : RPG 2023 - Traitement Aucame

## Prairies permanentes et temporaires déclarées à la PAC de Caen Normandie Métropole en 2023



## Des micro-bassins légumiers historiques<sup>2</sup>

Les surfaces légumières de Caen Normandie Métropole se concentrent sur deux zones :

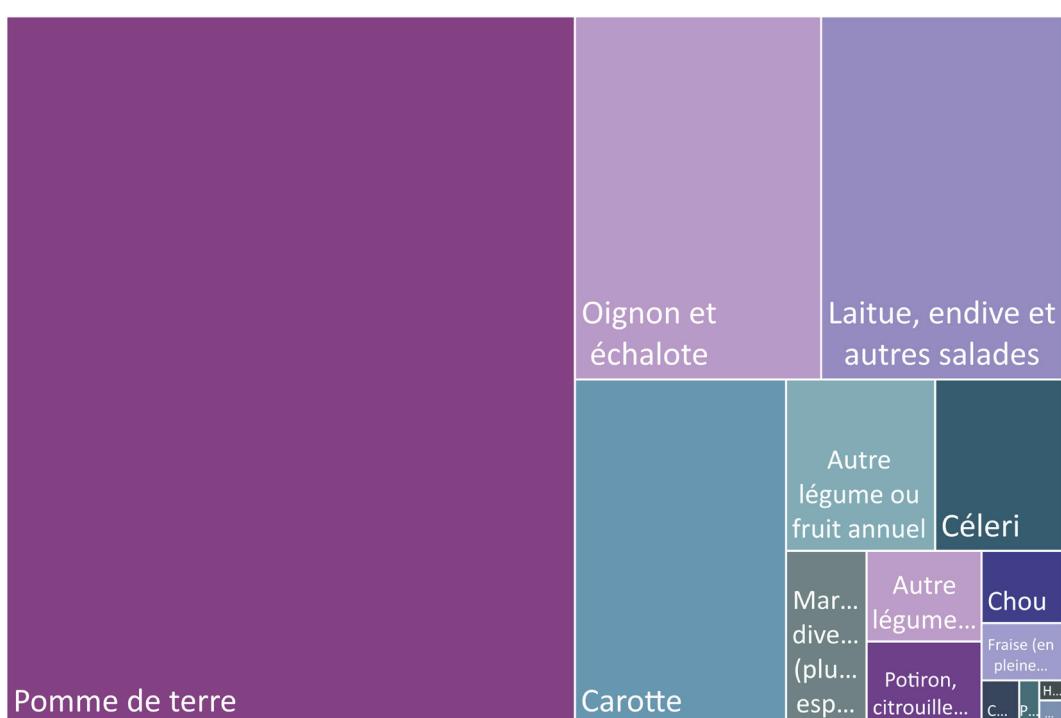
- ▶ La frange littorale du territoire, autour de Luc-sur-mer, micro-bassin historique de la production légumière. Ce micro-bassin s'est construit grâce à un climat tempéré par la proximité marine, ainsi qu'à l'urbanisation de l'agglomération caennaise qui a favorisé le développement de la demande en légumes.
- ▶ Au sud, dans la plaine de Caen avec la culture de pommes de terre « par une première génération d'immigrés flamands (Brunet, 2008). Leurs enfants ont associé aux grandes cultures et cultures industrielles celles de l'oignon et parfois du chou. La troisième génération (...) a poursuivi cette diversification légumière autour des salades pour les marchés du frais et de la 4e gamme, ainsi que celle de la carotte. »<sup>3</sup>

Par ailleurs, la couronne du centre urbain caennais accueillit historiquement une ceinture maraîchère permettant l'accès aux habitants à des légumes issus du tissu agricole local. Elle a aujourd'hui disparu.

Les cultures légumières sont aujourd'hui marginales sur le territoire par rapport aux autres activités agricoles. Seulement 1 325 ha sont déclarés en 2023 à la PAC, bien que la liaison historique de Caen Normandie Métropole au micro-bassin légumier du littoral explique la concentration des surfaces de légumes actuelles sur Cœur de Nacre et Caen la mer.

Ces surfaces en légumes se concentrent sur la pomme de terre (712 ha), les oignons et échalotes (158 ha), les laitues et endives (156 ha) et les carottes (128 ha), soit une production relativement peu diversifiée.

Répartition des cultures légumières par ha



<sup>2</sup> Pierre Guillemin : « La plaine de Caen : une vocation légumière méconnue », in *Atlas Social de Caen - 2020* [En ligne] : <https://atlas-social-de-caen.fr:443/index.php?id=351>

<sup>3</sup> Pierre Guillemin : « Les mondes légumiers et maraîchers en Normandie : hétérogénéité sociale et renouvellement de filières agricoles et alimentaires » - Géographie. Normandie Université, 2020.

### Les limites du recensement des surfaces légumières et maraîchères par le RPG

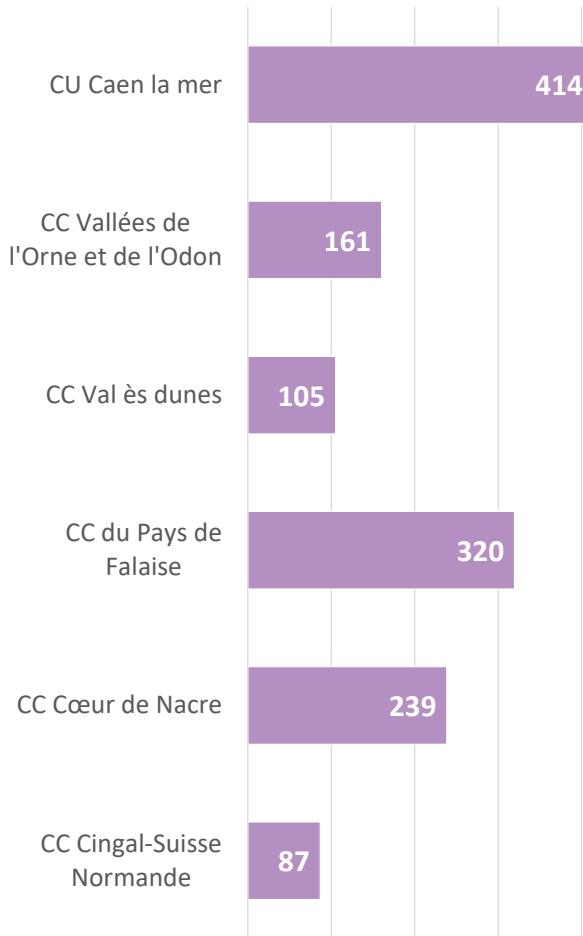
Si les cultures de légumes de plein champ sont bien couvertes par le RPG car plus intéressant à déclarer à la PAC pour les producteurs, le petit maraîchage diversifié apparaît mal couvert par cette base de données sur le territoire observé.

Les analyses de Pierre Guillemin sur les filières maraîchères et légumières normandes\* montrent que « pour la Basse-Normandie, le RPG 2016 ne couvre que 77,8 % des surfaces légumières et maraîchères recensées par le ministère de l'agriculture en 2010. »

Toutefois, le RPG par sa périodicité permet de comprendre la dynamique agricole du territoire dans sa répartition des cultures. Par ailleurs, la précision des libellés utilisés dans le groupe culture des légumes permet à l'analyse de gagner en précision dans la spécialisation légumière du territoire.

\* Cf. référence Pierre Guillemin, page précédente.

Répartition des surfaces en ha des cultures légumières par EPCI en 2023

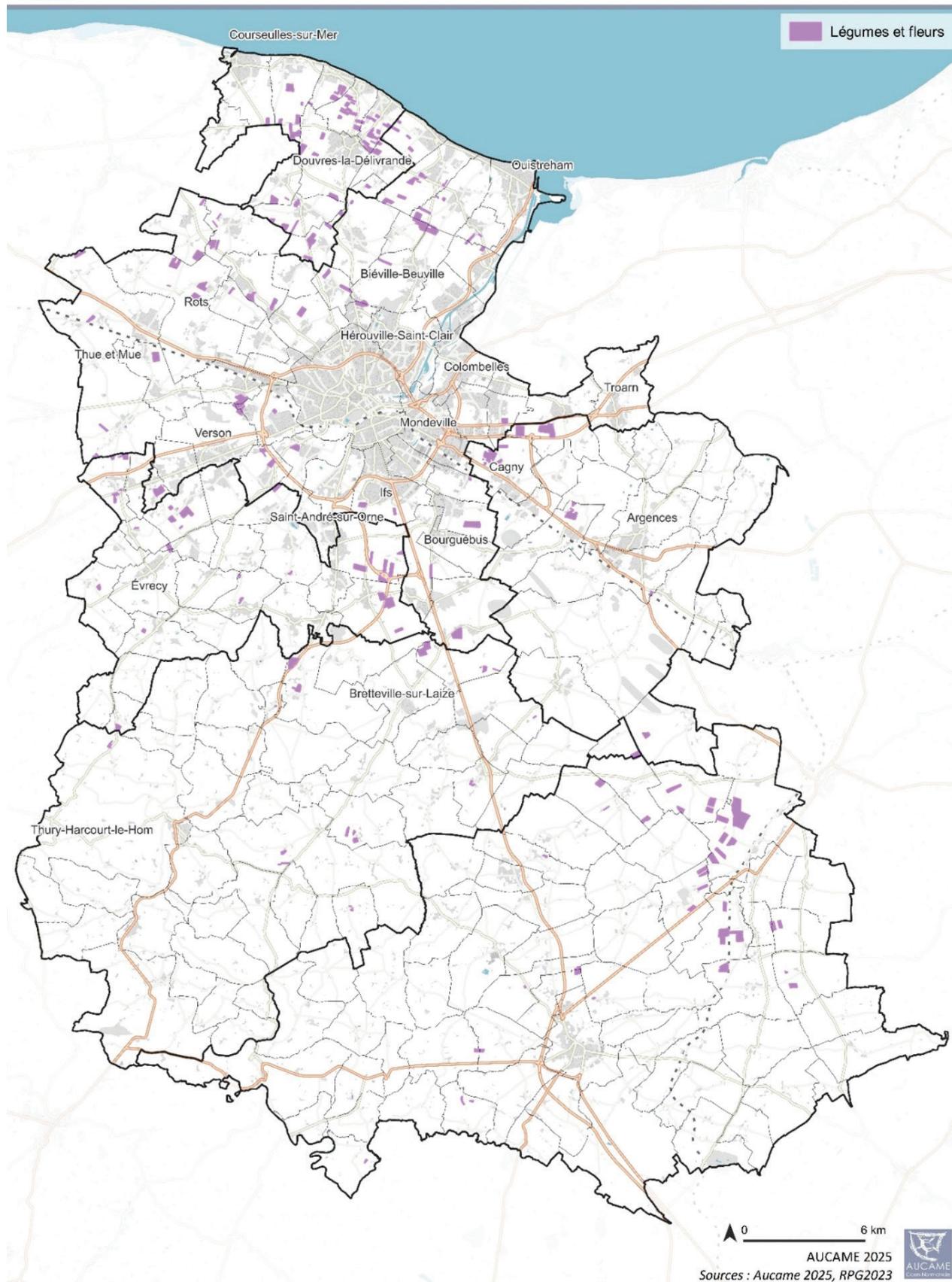


Source : RPG 2023 - Traitement Aucame



Photo : Maraîchage dans la plaine Nord de Caen - AUCAME

Parcelles de légumes et fleurs déclarées à la PAC de Caen Normandie Métropole en 2023



# Une agriculture aux évolutions majeures

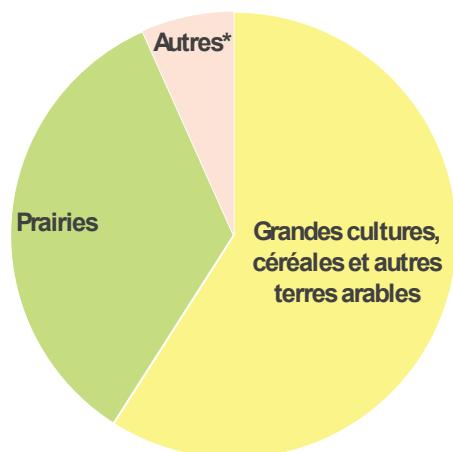
## Une tendance à la baisse de la surface des terres agricoles

Les surfaces dédiées aux activités agricoles diminuent. Cette diminution est un phénomène subi par tous les territoires français. Le RGA mesure une baisse régulière depuis 50 ans à l'échelle nationale, tendance qui se confirme à Caen Normandie Métropole. **Entre 2010 et 2020, la surface agricole utile (SAU) passe de 115 617 ha à 110 983 ha, soit une baisse de - 4 % en 10 ans.** Réparties par EPCI, ces diminutions sont plus accentuées à Caen la mer (- 2 524 ha, soit - 10,33 % de SAU), et Val ès dunes (- 7,43 % de la SAU), alors que les Vallées de l'Orne et de l'Odon ne sont pas concernées (+ 724 ha de SAU).

Cette diminution est due à la progression des activités « urbaines » (économiques et habitat notamment), qui s'est opérée majoritairement sur les surfaces de grandes cultures, et dans une moindre mesure, sur les prairies. Cela s'explique en partie par une urbanisation plus marquée dans l'agglomération caennaise, un espace dont l'activité agricole est dominée par ces grandes cultures.

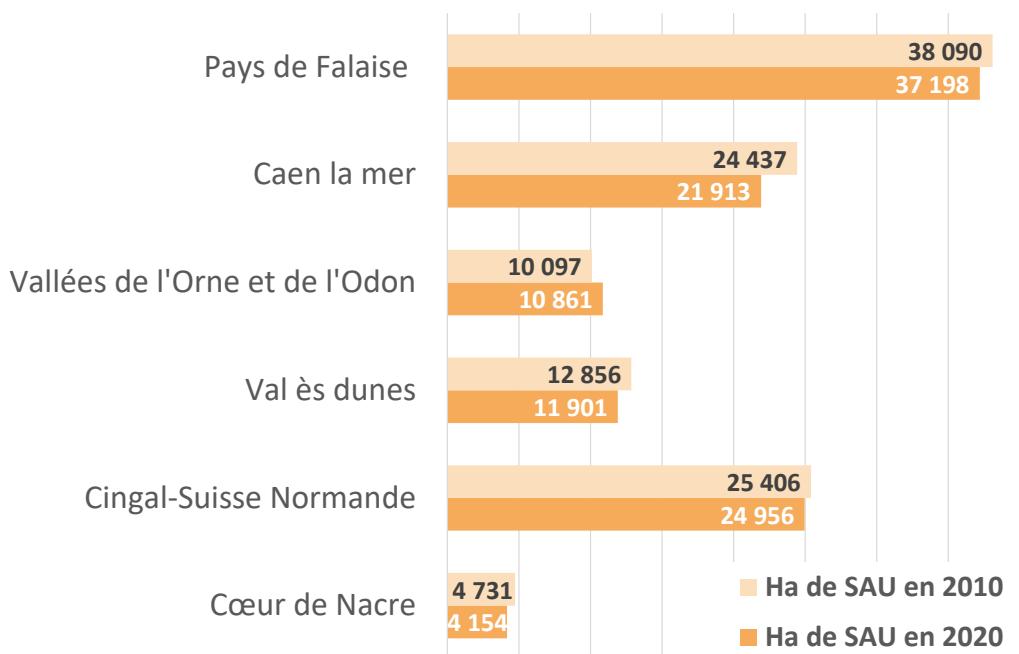
Les sols agricoles de Caen Métropole sont vulnérables face à l'urbanisation, notamment dans ses espaces à proximité des pôles urbains. Ce phénomène ne doit cependant pas occulter les mutations internes au système agricole s'observant à Caen Normandie Métropole, notamment dans son versant rural.

Type d'activités agricoles urbanisées entre 2012 et 2023 - Caen Normandie Métropole



\*Autres : activités agricoles dont la couverture pouvait être Autres formations herbacées, Bâti, Broussailles, fourrés et autres formations arbustives, Feuillus, Non bâti.

Surface agricole utile des EPCI en 2010 et 2020



Source : RGA - Traitement Aucame

## Une part des grandes cultures en augmentation

L'observation du territoire montre une évolution marquante des activités agricoles. Au-delà de leur réduction dans la surface du territoire, ces activités se réorientent. Malgré une urbanisation croissante qui touche en priorité les grandes cultures, ces dernières ont gagné en superficie ces dernières années (+ 4 % entre 2012 et 2023 selon le MOS), au détriment des prairies et du maraîchage qui s'érodent en lieu et place des grandes cultures, céréales et autres terres arables.

Cette tendance affirmée est révélatrice d'un système agricole changeant de physionomie et de structuration. Cette tendance suit l'évolution nationale due à des marchés de la viande et du lait qui sont très instables.

Illustration : Langrune-sur-mer

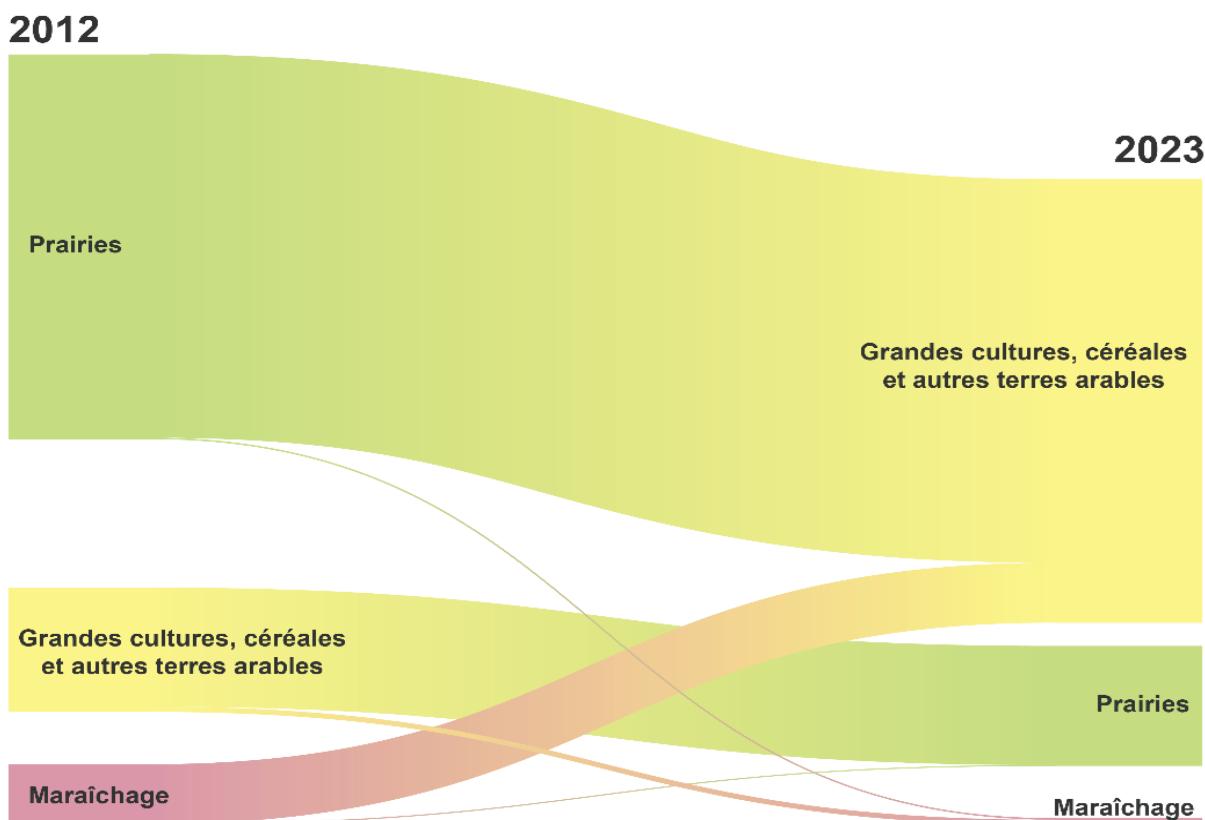


À gauche, en 2012, un espace classé en « maraîchage » ; à droite, en 2023, une partie des parcelles est désormais dédiée à la culture.

### Lecture :

- ▶ Ne sont représentées que les surfaces de 2012 ayant muté.
- ▶ Les surfaces de prairies ayant muté entre 2012 et 2023 l'ont été principalement pour des grandes cultures.

Illustration des principaux flux entre les différents types d'activités agricoles - Caen Normandie Métropole



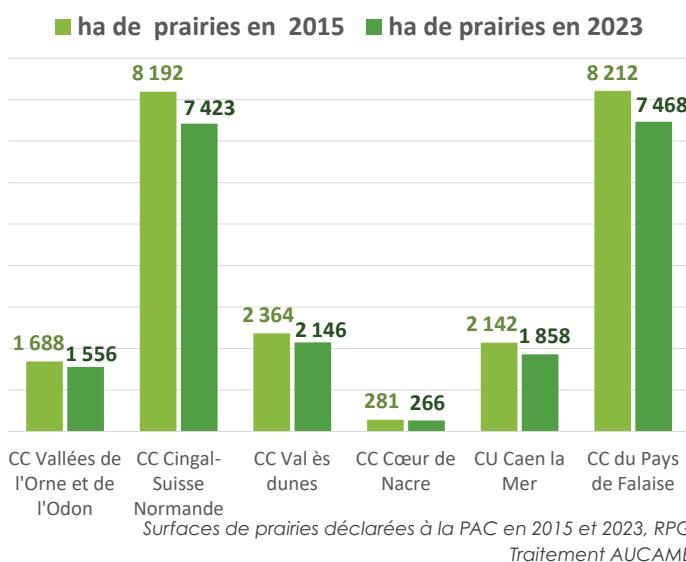
Source - MOS millésime 2023 - Caen Normandie Métropole - Aucame

## Diminution des prairies et de l'élevage

### Des prairies qui diminuent

L'analyse plus spécifique de l'évolution des prairies montre que celles-ci sont les plus touchées par la réduction des surfaces.

Surface des prairies par EPCI en 2015 et 2023



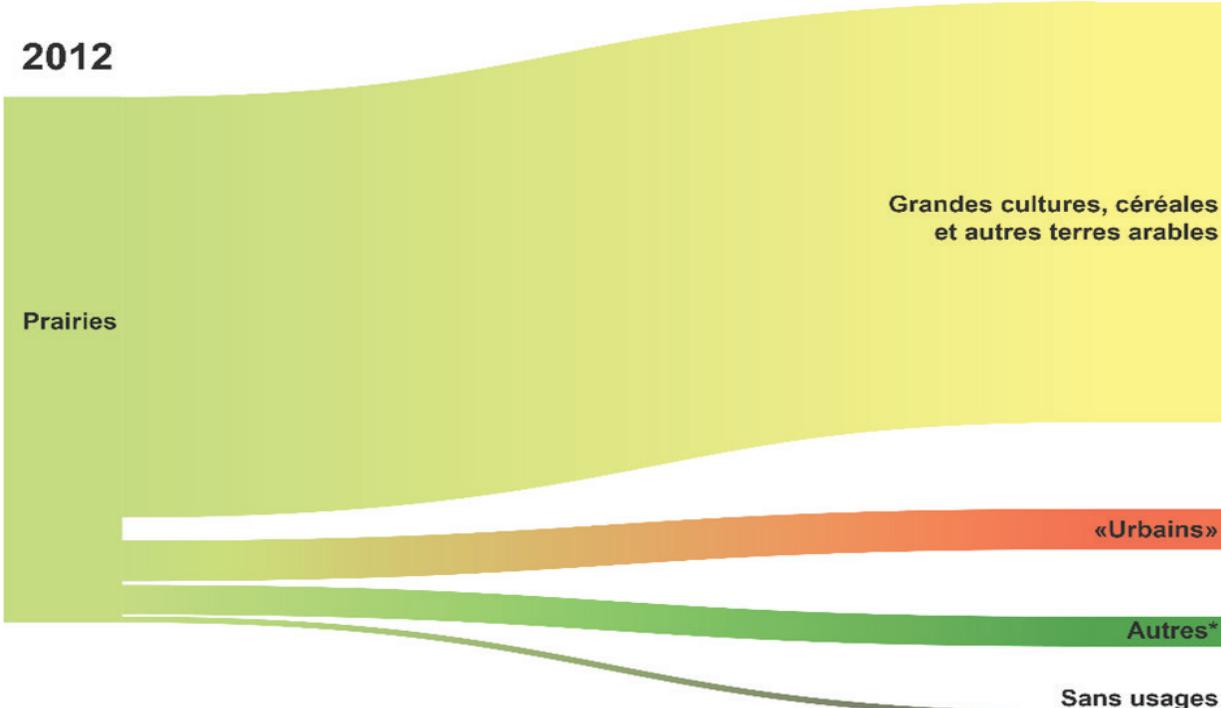
Diminuant fortement sur l'ensemble de Caen Normandie Métropole (- 2 161 ha entre 2015 et 2023, soit - 9,45 %), cette baisse est particulièrement marquée sur le Cingal Suisse Normandie (- 769 ha) et le Pays de Falaise (- 744 ha), territoires historiquement tournés vers l'élevage et des paysages de prairies. Les prairies restent un élément important des surfaces agricoles (20 716 ha de prairies sont déclarés à la PAC en 2023, soit 90 % des prairies déclarées en 2015), mais leur diminution indique une certaine vulnérabilité de cette pratique.

Les prairies sont pâturées ou fauchées, dans l'objectif de stocker du fourrage par exemple. D'autres caractéristiques existent : prairies humides ou sèches par exemple.

Les prairies du territoire sont majoritairement permanentes (selon le RPG), c'est-à-dire en fauche ou pâturage depuis plus de 6 ans.

Illustration des flux des surfaces en prairies - Caen Normandie Métropole

2023



Source - MOS millésime 2023 - Caen Normandie Métropole - Aucame

## En mutation vers de nouveaux usages

La tendance est celle de prairies disparaissant, conséquence de deux phénomènes distincts. Le premier, celui de l'urbanisation est marqueur d'une réduction de la place de l'agriculture dans le territoire. Le deuxième est celui de mutations majeures au sein des activités agricoles. L'évolution des prairies en est significative, puisqu'elles sont retournées au profit des grandes cultures et céréales. Ce phénomène conséquent, majeur au sud du territoire, est signe de mutations internes aux activités agricoles loin d'être marginales.



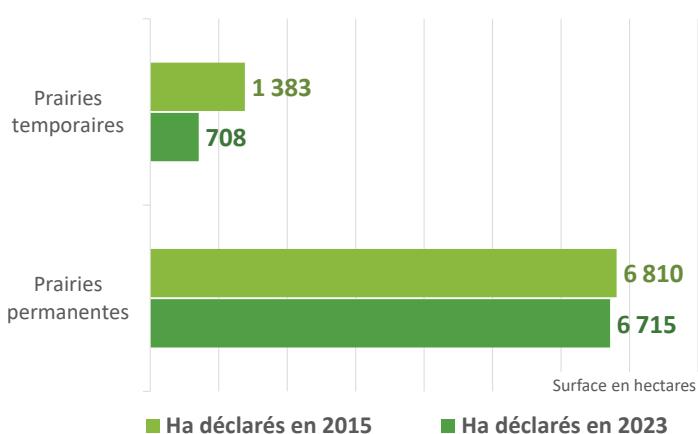
Photo : Prairie St-Jean, Caen - AUCAME

L'analyse des mutations laisse apparaître des ensembles agricoles aux contours plus ambigus et imprécis, notamment sur l'ouest du territoire. Les prairies du bocage normand diminuent, pour laisser place à des cultures céréalier et des oléo-protéagineux (colza, pois, fèverole par exemple). Le système bocager historique de la Suisse Normande au sud de Caen Normandie Métropole devient peu à peu un système cultural mixte, alternant entre prairies, fourrage, oléo-protéagineux et grandes cultures.

## Des évolutions internes aux prairies

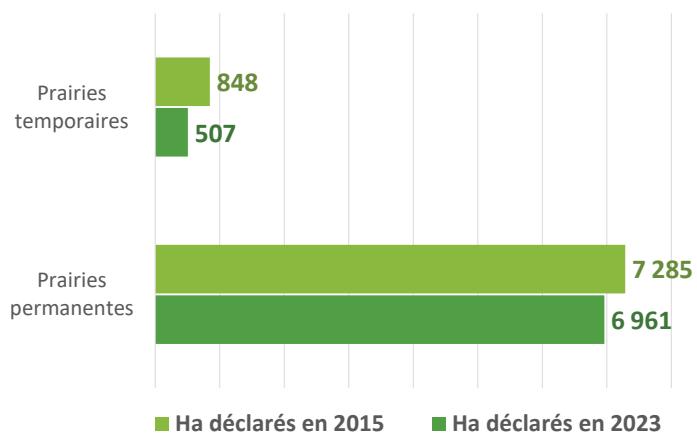
À l'intérieur même des prairies, des évolutions sont visibles. Ces prairies se divisent classiquement en prairies dites temporaires et celles permanentes. La répartition des prairies en ces deux catégories témoigne également de la transformation du système agricole. La baisse des prairies temporaires peut être parfois due au passage en prairies permanentes. Toutefois ce seul élément ne peut suffire à expliquer la totalité de la diminution constatée, puisque ces prairies permanentes diminuent par ailleurs principalement au profit d'autres cultures agricoles.

### Évolution des prairies dans le Cingal-Suisse Normande



Source : RPG 2023 et 2015

### Évolution des prairies dans la CC Pays de Falaise



Source : RPG 2023 et 2015

## Quelles répercussions pour le territoire ?

L'importance du volume de prairies transformées en grandes cultures est à mettre en perspective. Certes, ce volume peut paraître conséquent, mais ces surfaces conservent théoriquement la possibilité de redevenir des prairies, contrairement aux terrains urbanisés au cours des dix dernières années. À l'inverse, bien que le volume de prairies urbanisées puisse sembler faible en comparaison, son impact est bien plus significatif en termes de perte de capacité agricole, de stockage de carbone, ou de biodiversité.

Cette mutation des prairies vers les grandes cultures à l'œuvre implique une vulnérabilité grandissante du système agricole au changement climatique, puisque les prairies permettent un stock moyen de carbone dans les sols élevé : 75,9 tonnes de C/ha (prairie permanente et prairie temporaire de plus de 3 ans), contre 58,6 tonnes de C/ha pour les grandes cultures<sup>4</sup>.

Par ailleurs, la place grandissante des cultures céréalières interroge la vulnérabilité du territoire notamment au regard du changement climatique. À titre d'exemple, le blé de la plaine de Caen serait exposé à l'horizon 2100 à la réduction de la durée du cycle face à l'augmentation des jours de chaleur et la baisse de la pluviométrie (- 30 % de pluviométrie modélisé en été)<sup>5</sup>. Cette baisse du cycle pourrait entraîner une maturité précoce, dès fin juin et exposerait la culture à une moindre fleuraison, ainsi qu'à une baisse de l'accumulation de biomasse et une exposition aux pathogènes accrue.

Les cultures majoritaires du territoire se révèlent ainsi structurées par les dynamiques d'urbanisation mais surtout par le marché céréalier, davantage qu'avec les besoins des bassins de consommation territoriaux. La place marginale des micro-bassins légumiers et la forte diminution des surfaces maraîchères renforcent ce constat.

Illustration : Fontaine-le-Pin

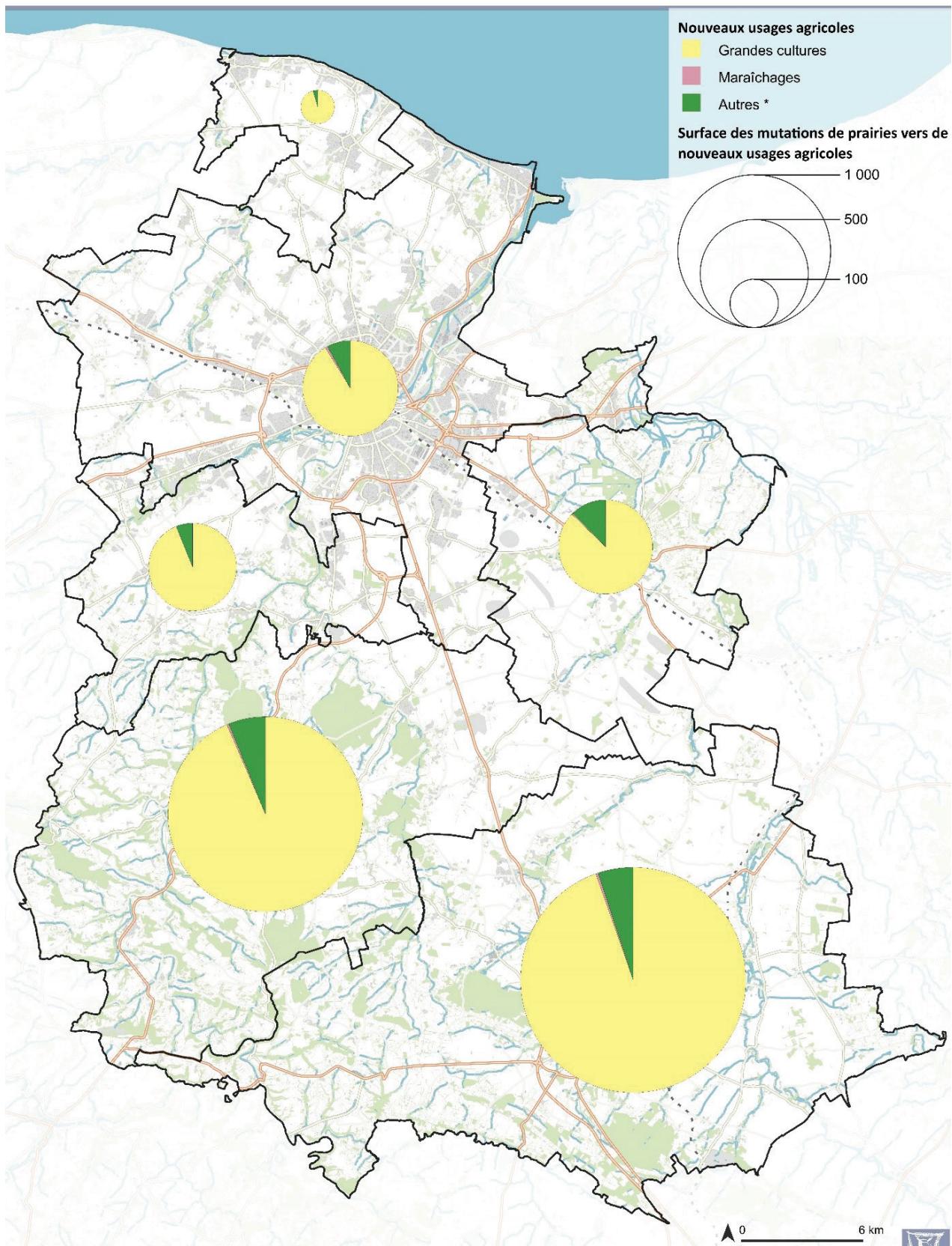


À gauche, en 2012, des surfaces essentiellement couvertes par des surfaces en herbe. À droite, en 2023, une partie des parcelles est couverte par des grandes cultures.

<sup>4</sup> Insee Références – Édition 2024 – Dossiers « L'agriculture face aux enjeux environnementaux. » Disponible sur : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Aut-010/Iref-Dossier-4-Enjeux-environnementaux.pdf>

<sup>5</sup> François Beauvais, Olivier Cantat et Philippe Madeline, 2022 : « La culture du blé tendre en plaine de Caen à l'horizon 2100 : quel avenir face à l'évolution des conditions climatiques ? », in Atlas Social de Caen. En ligne : <https://atlas-social-de-caen.fr:443/index.php?id=1012>

## Mutations des prairies vers de nouveaux usages agricoles entre 2012 et 2023



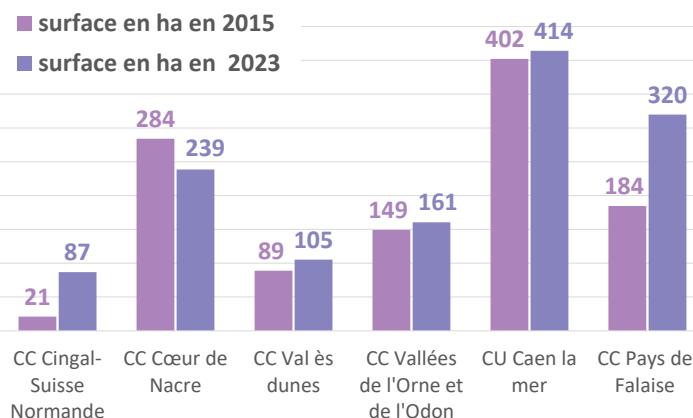
## Des micro-bassins légumiers historiques aujourd'hui marginaux

Marginales sur le territoire du PAT, les cultures légumières se structuraient historiquement autour de micro-bassins légumiers. Ces micro-bassins sont toujours visibles dans leur emprise spatiale à l'échelle de Caen Normandie Métropole, toutefois par rapport aux autres activités agricoles, ils sont aujourd'hui ultra-minoritaires.

On entend par cultures légumières une variété de pratiques : du maraîchage diversifié aux légumes de plein champ, recouvrant des modèles pratiques et économies différentes. Le MOS repérant quasi uniquement le maraîchage, le choix a été fait ici de recenser ces cultures au moyen du RPG bien que toutes les surfaces concernées ne soient pas nécessairement déclarées à la PAC.

L'analyse de l'évolution des surfaces légumières entre 2015 et 2023 montre une très légère croissance de la part des surfaces consacrées aux légumes et fleurs depuis 2015 (1 129 ha en 2015 contre 1 325 ha en 2023). Cette augmentation se concentre principalement sur le Cingal-Suisse Normande et le Pays de Falaise.

Évolution des légumes et fleurs par EPCI entre 2015 et 2023



Source : RPG 2015 et 2023, traitement AUCAME

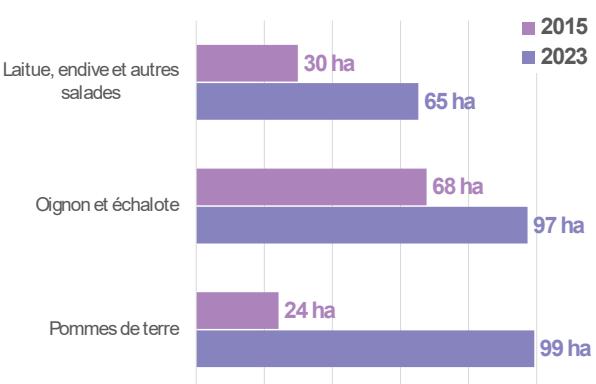
<sup>6</sup> Pépinières fruitières, forestières, production de plantes ligneuses, arbres de Noël etc...), cultures permanentes énergétiques tel que le miscanthus par exemple.

Le RGA semble confirmer cette tendance. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations du Cingal-Suisse Normande cultivant des surfaces de légumes augmente (5 en 2010 contre 9 en 2020, soit de 12 ha en 2010 à 29 ha en 2020) et de 9 à 11 exploitations pour les cultures fruitières (44 ha en 2010 à 81 ha en 2020). Sur le Pays de Falaise, le RGA indique une baisse du nombre d'exploitations spécialisées en cultures de légumes et fruits, mais avec une augmentation importante de la SAU concernée (+ 201 ha) pour les fruits et autres cultures permanentes<sup>6</sup> entre 2010 et 2020.

Pour les deux EPCI, le détail des cultures concernées révèle une augmentation concentrée sur certaines cultures de légumes tels que les pommes de terre, oignons, endives...

Actuellement, la production de légumes ou de fruits ne signifie pas qu'il s'agisse d'une filière de distribution locale. Cette agriculture, au vu des surfaces foncièrement réellement disponibles, restera nécessairement très marginale, voire marginale, en termes de surface cultivée relative. En revanche, le potentiel de constitution d'une filière à forte valeur ajoutée et à forte demande en main d'œuvre ouvre un champ de développement économique, sans rien bousculer des acquis de la filière exportatrice.

Surfaces des cultures de pommes de terres, oignons et échalottes sur le Pays de Falaise en 2015 et 2023



Source : RPG 2015 et 2023, traitement AUCAME

## L'évolution du lin, symptôme d'une agriculture façonnée davantage par les flux économiques que par les consommations du territoire

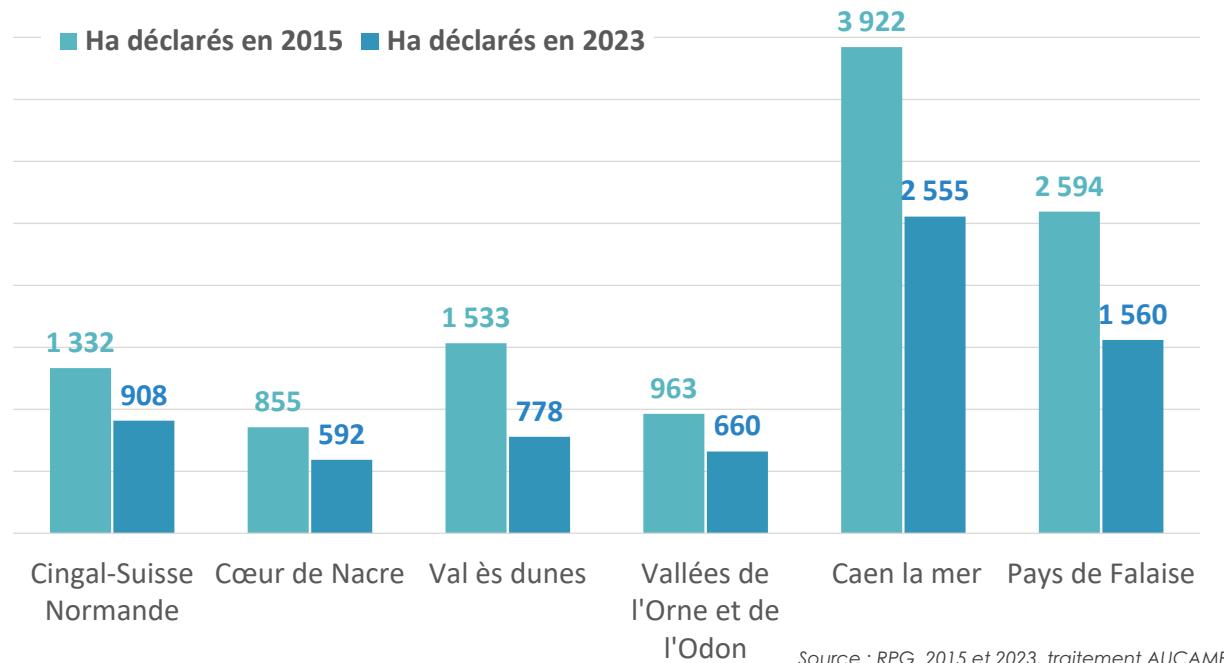
Les cultures industrielles, se réfèrent ici aux betteraves, chanvre et lin fibre. Elles représentent 7 052 hectares en 2023 à Caen Normandie Métropole, contre 11 199 ha en 2015. A priori en diminution, l'analyse plus fine de chaque culture révèle une disparition des betteraves et une place grandissante du lin fibre dans l'occupation du sol, notamment à Caen la mer et sur le Pays de Falaise.

La culture de betterave s'est effondrée sur le territoire, liée à la « crise de la jaunisse », qui a entraîné une baisse de rendement des productions françaises, et la fragilisation de l'ensemble de la filière. Localement, la sucrerie de Cagny (Val ès dunes), spécialisée dans la fabrication de sucre à partir des betteraves, a fermé au printemps 2020. L'effondrement des cultures de betteraves sucrières peut être corrélaté à l'effondrement de la filière locale.

Ces éléments peuvent expliquer la réorientation des cultures industrielles vers la culture du lin, dont la filière se développe progressivement en Normandie depuis 2010. Aujourd'hui le lin représente près de 90 % des cultures industrielles, utilisé notamment pour l'industrie textile mais également pour la fabrication de matériaux composites permettant de répondre aux contraintes d'allégement de poids et à la réglementation environnementale, dans les secteurs industriels (aéronautique, automobile etc.), ou encore à destination de la corderie et des pâtes à papier. La DRAAF Normandie fait ainsi le constat d'une augmentation de 66 % des exploitations normandes cultivant du lin entre 2010 et 2020. La Normandie devient ainsi la première région productrice de lin textile en France en 2022, devant les Hauts-de-France avec 58 % des surfaces françaises de lin textile situés sur le territoire normand<sup>7</sup>.

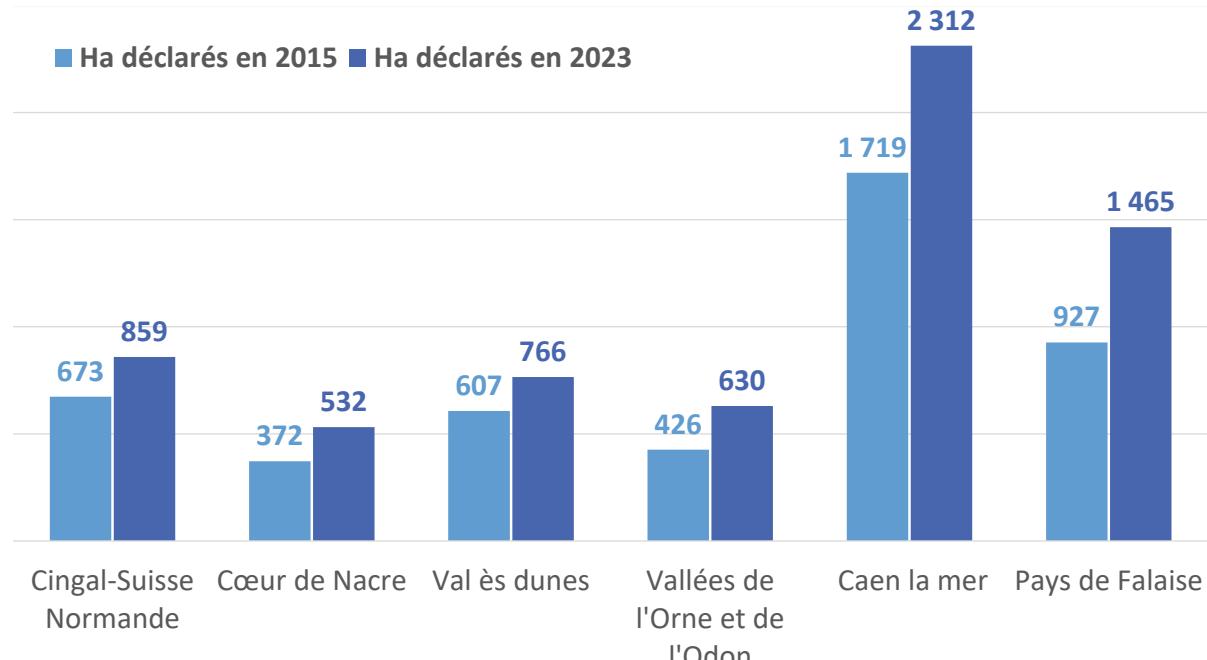
Cette dynamique est révélatrice de l'influence du système de transformation aval et des flux économiques sur la structuration du système agricole local.

Évolution des cultures industrielles par EPCI en 2015 et 2023



<sup>7</sup> La filière lin textile. Essential Normandie n°19, Avril 2024. Agreste. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, DRAAF Normandie, Service Régional de l'Information Statistique et Économique.

### Évolution du lin fibre par EPCI en 2015 et 2023



Source : RPG 2015 et 2023, traitement AUCAME



Photo : Culture de lin, Colleville-Montgomery - AUCAME

## **Une agriculture en mutation, se distinguant par sa plaine céréalière, ancrée sur des cultures non alimentaires et déconnectée du système alimentaire territorial**

Caen Normandie Métropole est un territoire au paysage rural, dont l'agriculture constitue un patrimoine historique et prégnant sur l'ensemble du territoire. Cette agriculture se distingue à l'échelle du département par sa plaine céréalière, dite plaine de Caen où les grandes cultures façonnent les paysages. Contrastant avec la plaine, le sud est davantage orienté vers des paysages de forêt et de prairies, associés à des systèmes agricoles mixtes combinant élevage et grandes cultures.

Ces surfaces agricoles tendent à diminuer face à la périurbanisation. Au-delà de cette diminution, des mutations agricoles sont l'œuvre : les spécialisations culturales du territoire évoluent. Les prairies laissent la place aux grandes cultures céréalières et industrielles, indiquant une influence forte des flux économiques sur le système agricole local. Les micro-bassins légumiers historiques dépérissent, et les hectares dédiés se spécialisent dans la culture de légumes tels que les pommes de

terre, oignons et salades, soit une faible diversification à l'œuvre.

L'évolution de l'occupation agricole du sol et les mutations des surfaces montrent un renforcement de la déconnexion de l'agriculture avec l'alimentation des habitants du territoire. Les cultures végétales sont principalement destinées à l'exportation via les infrastructures portuaires normandes.

Ces mutations interrogent la vulnérabilité du système agricole face au changement climatique, au vu de la diminution des prairies et de la place grandissante des cultures céréalières, notamment pour le blé de la plaine de Caen. Des stratégies d'adaptation sont possibles telles que le retard de semis, le développement de variété plus tolérantes aux changements climatiques ou encore de nouveaux assolements<sup>8</sup>. Par ailleurs, au-delà de l'évolution de l'occupation du sol, la place prépondérante des grandes cultures céréalières indique une évolution des exploitations spécialisées en la matière. Les phénomènes de regroupement et d'agrandissement des exploitations, ainsi que la hausse du prix médian à l'hectare des terres agricoles sont autant d'évolution associées aux systèmes céréaliers.



Photo : Culture de betteraves, plaine de Caen - AUCAME



Photo : Blé en herbe, plaine de Caen - AUCAME

<sup>8</sup> François Beauvais, Olivier Cantat et Philippe Madeline, 2022 : « La culture du blé tendre en plaine de Caen à l'horizon 2100 : quel avenir face à l'évolution des conditions climatiques ? », in Atlas Social de Caen [En ligne], ISSN : 2779-654X, mis à jour le : 22/01/2022 : <https://atlas-social-de-caen.fr:443/index.php?id=1012>

# Glossaire des termes clés

## Céréales :

Plantes cultivées pour leurs grains, comme le blé, l'orge et le maïs.

## Cultures industrielles :

Cultures destinées à l'industrie (lin, betteraves, chanvre, etc.).

## Filière :

Ensemble des activités économiques liées à un produit, de la production à la consommation.

## Micro-bassin légumier :

Zone géographique concentrant la production de légumes.

## Mode d'occupation des sols (MOS) :

Représentation de la couverture physique du territoire et de l'usage qui en est fait, basée sur des photographies aériennes.

## Oléo protéagineux :

Cultures riches en huile et en protéines (colza, pois, fèverole, etc.).

## Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) :

Classification des exploitations agricoles selon leur production principale.

## Périburbanisation :

Extension des zones urbaines aux dépens des zones rurales environnantes.

## Prairie permanente :

Surface en herbe exploitée en fauche ou pâturage depuis plus de six ans.

## Prairie temporaire :

Surface en herbe exploitée depuis moins de six ans. Une prairie temporaire est exploitée depuis moins de six ans, tandis qu'une prairie permanente est en herbe depuis plus de six ans.

## Politique agricole commune (PAC) :

Ensemble des mesures et des réglementations de l'Union Européenne concernant l'agriculture.

## Polyculture-élevage :

Système agricole combinant la culture de différentes plantes et l'élevage d'animaux.

## Registre parcellaire graphique (RPG) :

Base de données identifiant les parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC).

## Retournement des prairies :

Diminution des surfaces consacrées aux prairies, souvent au profit d'autres cultures ou de l'urbanisation.

## Surface agricole utile (SAU) :

Surface totale utilisée pour l'agriculture, incluant les terres arables, les prairies et les cultures permanentes.

## Système agricole mixte :

Combinaison de plusieurs types d'agriculture dans une même région.



Jachère fleurie, nord de Caen



Betteraves et colza en graines, plaine de Caen



Blé, maïs et bois, plaine de Caen



Vue des champs sur la mer, côte de Nacre



Champs au sud de Caen

Photos : Aucame

---

**Directeur de publication :** Patrice DUNY

**Réalisation :** AUCAME 2025

**Illustrations :** AUCAME (sauf mentions contraires)

**Contact :** [manuela.laurent@aucame.fr](mailto:manuela.laurent@aucame.fr)



**AUCAME**  
Caen Normandie

**Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole**  
21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN  
Tel. : 02 31 86 94 00  
email : [contact@aucame.fr](mailto:contact@aucame.fr) / site web : [www.aucame.fr](http://www.aucame.fr)